



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 février 2015  
Français  
Original: anglais/russe

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-huitième session

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie  
et l'intolérance qui y est associée: suivi et application  
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

## **Note verbale datée du 9 février 2015, adressée au secrétariat du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie concernant le soixante-dixième anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz et la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

La Mission permanente demande que cette déclaration soit publiée en tant que document de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

GE.15-03840 (F) 120315 120315



\* 1 5 0 3 8 4 0 \*

Merci de recycler



**À propos de la déclaration formulée par le Conseil  
de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération  
de Russie à l'occasion du soixante-dixième anniversaire  
de la libération des prisonniers du camp de concentration  
d'Auschwitz et de la Journée internationale dédiée  
à la mémoire des victimes de l'Holocauste**

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie décide:

1. D'adopter la déclaration formulée par le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la libération des prisonniers du camp de concentration d'Auschwitz et de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste;

2. De transmettre cette déclaration à l'Union interparlementaire, à l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du Traité de sécurité collective, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et au Parlement européen;

3. De transmettre cette déclaration au Sénat de la République de Pologne en l'invitant à y souscrire;

4. La présente décision prend effet à compter du jour de son adoption.

La Présidente du Conseil de la Fédération de  
l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie  
**V. I. Matvienko**

## **Déclaration du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie faite à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la libération des prisonniers du camp de concentration d'Auschwitz et de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste**

Il y a soixante-dix ans, le 27 janvier 1945, l'Armée rouge libérait les prisonniers du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, situé près de la ville polonaise d'Oświęcim. L'extermination totale, dans les camps de la mort nazis, de civils et de prisonniers de guerre de différentes nationalités, avant tout des Juifs, des Tsiganes et des Slaves, n'a eu aucun précédent dans l'histoire. En ce jour de deuil, nous rendons hommage à ceux qui ont été impitoyablement exterminés par la machine de l'État nazi.

Ce n'est pas un hasard si précisément le 27 janvier, date de la libération d'Auschwitz par l'Armée rouge, a été déclaré il y a dix ans «Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste», conformément à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. De l'avis du Président de la Fédération de Russie, cette décision unanime a traduit la ferme volonté de la communauté internationale de transmettre la vérité aux générations futures concernant les crimes barbares du nazisme, et de protéger l'humanité contre les dangers de la xénophobie, du racisme et de l'extrémisme.

Afin de préserver la mémoire historique et de prévenir toute tentative de déformer ou de réécrire les événements de la Seconde Guerre mondiale à des fins politiques, l'Assemblée générale des Nations Unies a également adopté, le 18 décembre 2014 à la soixante-neuvième session, une résolution proposée par la Fédération de Russie et intitulée «lutte contre la glorification du nazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée». Il ne s'agit pas seulement de notre devoir, mais du devoir de toute la communauté internationale envers ceux qui ont perdu la vie dans la lutte contre le nazisme au nom de la liberté et pour que triomphent les idéaux humanistes. Il s'agit de l'obligation de tous les États envers les générations futures, qui doivent savoir à quel prix a été remportée la grande Victoire.

Le fait que des théories fanatiques de suprématie raciale aient vu le jour dans le passé au sein de la civilisation européenne prouve que ni les avancées technologiques ni un niveau de culture élevé ne peuvent nous prémunir contre la xénophobie et le racisme. L'humanité n'a pas le droit de relâcher sa vigilance.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie constate avec une profonde préoccupation qu'il existe aujourd'hui des tentatives répétées de réécrire notre histoire commune, d'imputer à l'Allemagne nazie et à l'Union soviétique une responsabilité égale pour le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et de mettre sur le même plan les bourreaux et les victimes du nazisme. Ainsi, il subsiste en Europe un terrain propice aux manifestations d'agressivité et d'intolérance fondées sur l'appartenance nationale et raciale, aux violations des droits des minorités nationales et à l'assimilation forcée de celles-ci; des symboles religieux sont profanés et le statut honteux de «non-citoyen» existe toujours.

Malheureusement, on tente également d'entraîner dans ce processus destructeur la population de l'Ukraine, dont le chef du Gouvernement s'est permis d'accuser publiquement l'Union soviétique d'«intervention» en Allemagne et en Ukraine. Il a de ce fait insulté en premier lieu la population ukrainienne, qui a apporté une contribution

essentielle à la victoire commune et a souffert, plus que les autres peuples, de l'agression nazie. Il est décevant de constater que ces propos inacceptables et absurdes du représentant des actuelles autorités ukrainiennes, dépourvus de fondement historique et de justification moral, n'aient jusqu'à présent pas été condamnés par les dirigeants de la majorité des pays européens. Leur silence rappelle l'attitude de leurs prédécesseurs à l'égard des agresseurs nazis à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie condamne fermement ce genre de déclarations insultantes et provocatrices et appelle les personnalités politiques et publiques qui partagent les authentiques valeurs universelles, sans exclusion ni inégalité de traitement, et en premier lieu les élus des parlements des pays européens à:

Ne pas permettre que la mémoire des millions de victimes qui ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale par la faute des criminels nazis et de leurs complices soit salie, et condamner résolument les projets et à plus forte raison les actions menés à cette fin;

Agir contre la glorification des anciens membres de l'organisation «Waffen SS», des mouvements nazi, néonazi, fasciste et bandériste et de toutes les autres formes de collaborationnisme et de soutien au nazisme;

Engager des poursuites contre les personnes qui tolèrent la négation de l'Holocauste et du génocide des peuples «non aryens», déforment les faits historiques, salissent la mémoire des soldats libérateurs et glorifient leurs bourreaux.

Le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie est convaincu que seule la volonté commune des peuples du monde pourra écarter la menace collective du néonazisme et de l'extrémisme politique au niveau étatique en cas d'accession au pouvoir d'hommes politiques ou de forces prônant des idées nationalistes et justifiant les crimes du passé.

Les leçons tirées de l'histoire de l'Holocauste ne doivent être ni oubliées ni déformées.

Conseil de la Fédération  
de l'Assemblée fédérale  
de la Fédération de Russie